



Avis aux actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie qui s'est réunie le 21/06/2026 à l'hôtel Golden Tulip Royaume – Alger, le CPA a le plaisir de porter à la connaissance de l'ensemble de ses actionnaires une synthèse des résolutions prises lors de cette AGO.

Résolution n° 01 : Approbation des Comptes sociaux au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir :

- Pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration et entendu le rapport des Commissaires aux Comptes;
- Reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance;
- Pris note de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 par Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- Approuve les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2025 tels que présentés avec un total bilan de 3 215 984 895 672,60 DA et un résultat net bénéficiaire de 48 247 152 722, 45 DA ;
- Adopte le rapport de gestion du Conseil d'Administration après avoir reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance et donne aux Administrateurs quitus de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 02 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Subséquentement à la résolution première, l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, d'un montant de 48 247 152 722, 45 DA comme suit :

- Réserves légales 2 412 357 636,12 DA ;
- Dividendes 35 000 000 000,00 DA ;
- Réserves facultatives : 10 834 795 086,33 DA.

Résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 03 : Prise en charge des recommandations des Commissaires aux Comptes

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 04 : Rémunération des Administrateurs

Résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 05 : Réunions supplémentaires du Conseil d'Administration

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 06 : Prime d'effort

Résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 07 : Honoraires et travaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale du Crédit Populaire d'Algérie décide d'allouer, à Messieurs les Commissaires aux Comptes, la somme provisoire de quatre (04) millions de DA au titre de leurs honoraires pour l'exercice 2025, avances comprises.

Elle autorise la Banque à constituer une provision de six (06) millions de DA au titre des honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2026.

Le règlement du reliquat des honoraires interviendra sur la base des comptes définitifs dudit exercice après leur adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire et après réception des rapports techniques des Commissaires aux Comptes.

Les Commissaires aux Comptes doivent communiquer à la Banque leur programme de travail et les moyens humains et matériels mis en œuvre au titre de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 08 : Mandat des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie prend acte de la fin de mandats d'Administrateurs assurés par :

- Madame LAMMARI Nawal ;
- Monsieur MAHTALI Abdelkrim ;
- Monsieur ADOUANE Djamel.

Elle décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois (03) exercices et ce, à compter de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 09 : Renouvellement du contrat de rachat par le Crédit Populaire d'Algérie de ses propres actions cotées en bourse en vue de réguler leurs cours

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 10 : Rapport spécial relatif à la certification des transpositions des comptes miroirs-devises non déclarées à la Banque d'Algérie.

Résolution adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 11 : Autorisation de dissolution de la filiale « Eurl CPA Print » et la réintégration de son activité au sein de la Banque

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir pris connaissance des résolutions du Conseil d'Administration du 8 novembre 2025 et du 23 avril 2026 :

- Décide d'autoriser la dissolution de la filiale « Eurl CPA - Print », dont le capital social est détenu à 100% par le CPA, et la réintégration de son activité au sein de la Banque sous la forme d'une fusion par absorption ;
- Mande le Conseil d'Administration à l'effet d'élaborer un projet de fusion précisant les modalités de mise en œuvre ;
- Mande les Commissaires aux Comptes de la Banque à l'effet d'établir un rapport spécial sur cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 12 : Publicité légale

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

